

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2229

Lyon 1er - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordé par la Ville de Lyon au profit de l'Association "Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes" dite "Les biennales de Lyon", relative à la mise à disposition de locaux à usage de bureaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12, place des Terreaux, dans le cadre de l'édition 2016 de la manifestation "Biennale de la Danse" - EI n° 01204

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 4 JUILLET 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2229 - LYON 1ER - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A TITRE GRATUIT, ACCORDE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LES FESTIVALS INTERNATIONAUX DE LYON ET RHONE-ALPES" DITE "LES BIENNALES DE LYON", RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX SITUES DANS LA GALERIE DES TERREAUX SISE 12, PLACE DES TERREAUX, DANS LE CADRE DE L'EDITION 2016 DE LA MANIFESTATION "BIENNALE DE LA DANSE" - EI N° 01204 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de boxes situés dans la Galerie des Terreaux, sise 12 place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup>, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT46 - AT54 – AT146 et AT150. Ce tènement immobilier est constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés et fait partie du domaine privé communal.

L'Association « Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » dite « Les Biennales de Lyon » est une Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour objet la création et l'organisation, à Lyon, de la Biennale de la Danse ainsi que de la Biennale d'Art Contemporain.

Créée en 1984, la Biennale de la Danse est devenue un festival international de référence en matière d'art chorégraphique. A la fois événement populaire, rendez-vous professionnel international et plateforme de création, cette manifestation a su concilier le spectacle et la recherche, la tradition et la contemporanéité.

La 17<sup>e</sup> édition de la manifestation « Biennale de la Danse » se déroulera du mercredi 14 septembre 2016 au vendredi 30 septembre 2016, avec en point d'orgue le défilé, parade citoyenne inventive et généreuse, qui aura lieu le dimanche 18 septembre 2016. Il mobilise de multiples acteurs culturels, artistiques et sociaux de l'agglomération lyonnaise, par un travail conjoint des professionnels de la danse et des associations locales dans de nombreux quartiers urbains.

Cette manifestation présente pour Lyon et son agglomération un intérêt manifeste et contribue au rayonnement international de la ville.

Afin d'organiser au mieux cet événement, l'Association « Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » demande à bénéficier du lundi 29 août au vendredi 7 octobre 2016 des locaux susvisés d'une superficie globale

approximative de 1 200 m<sup>2</sup> destinés à l'installation de locaux logistiques et loges pour artistes.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 10 416 € HT/an.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt général et municipal certain de cette manifestation portant un projet d'animation culturelle toujours soutenu par la Ville de Lyon, il vous est proposé d'accorder la présente mise à disposition du domaine privé communal à titre gratuit, hormis les dépenses des consommations de fluides.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » dite « Les Biennales de Lyon », concernant la mise à disposition du domaine privé communal des locaux dans la Galerie des Terreaux, sise 12 place des Terreaux à Lyon 1<sup>er</sup>, à titre gratuit, hormis les dépenses des consommations de fluides, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte s'y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY